quatre vallées
communauté de communes

Pièce
4.4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

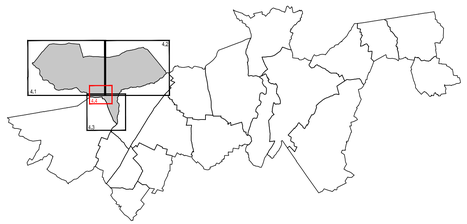

PLAN DE ZONAGE
Sceaux-du-Gâtinais
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo *Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur*

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 045-244500419-20230202-20230201F-DE

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bt Bâtiment
- Eg Eglise
- Mo Moulin
- Po Portail/Porche
- Elément architectural
- Che Cheminée
- Cx Croix
- La Lavoir
- Tr Tour

Patrimoine naturel :

- Haie
- Etendue d'eau

	Emplacement réservé	
	Objet	Bénéficiaire
S1	Aménagement d'un espace public	Commune
S2	Elargissement de voie	Commune
S3	Accès	Commune
S4	Aménagement d'un espace public	Commune
S5	Elargissement de voie	Commune